

SIMAJE
Du Pays de Lourdes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 17 octobre à dix-huit heures trente, le Bureau syndical, dûment convoqué le 11 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Comité du SIMAJE en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry LAVIT, Président du SIMAJE.

PRESENTS :

Thierry LAVIT, Sylvie MAZUREK, Stéphane ARTIGUES, Jean-Luc DOBIGNARD, Sandrine MAURA, Sylvie SILORET, Marie-Henriette CABANNE

ABSENTS EXCUSES :

Guy VERGES, Jean-Marc BOYA, Gérard CLAVE, Philippe ERNANDEZ, Mohamed DILMI, Jeanine BORDE, Denise CAPOU

SECRETAIRE DE SEANCE : Sandrine MAURA

Soit 7 présents et 7 absents

Monsieur Thierry LAVIT, Président de la séance, constate que le quorum n'est pas atteint pour délibérer valablement.

Le bureau syndical sera à nouveau convoqué le lundi 14 novembre 2022 à 18h30.

Conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, le bureau syndical délibérera sur le même ordre du jour, quel que soit le nombre de membres présents.

Fin de la séance à 18h45.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.



P° Extrait Conforme
Le Président

Thierry LAVIT

Je soussigné, Thierry LAVIT, Président du SIMAJE, certifie avoir fait afficher à l'emplacement prévu à cet effet le présent acte du

au

Fait à LOURDES, le